



Votre agence

Uzerche
Place Elmetti
19140 Uzerche
Tél : 05 55 98 18 70
Fax : 05 55 98 99 57

00868 FLRV001 00448

Votre conseiller

Audrey Treuil
Tél : 05 55 98 99 47

MADAME NIJKAMP LIANNE
2 ROUTE DU RUISSEAU DES FORGES
19510 LAMONGERIE

Vos contacts

www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance
Application Ma banque

SOS Perte ou Vol

Chèque, Chéquier, Carte
09 69 39 92 91* 7j/7, 24h/24
*appel non surtaxé, coût selon opérateur

SYNTHESE

Madame Nijkamp Lianne

Livret A n° 66144423497 + 140,00

Madame Nijkamp Lianne - Livret A n° 66144423497

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	☒
		Ancien solde créditeur au 03.02.2025		10,00	
04.07	16.07	Virement De Madame Nijkamp Lianne Min/a		130,00	☐
		Total des opérations		130,00	
		Nouveau solde créditeur au 04.08.2025		140,00	

Les sommes figurant sur le(s) livret(s) suivant(s) sont protégées par la Garantie de l'État dans la limite du plafond défini par la loi (www.garantiedesdepots.fr) :

Livret A n° 66144423497

Crédit Agricole Centre France, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 1, avenue de la libération - 63045 Clermont-ferrand cedex 9. Numéro de tva intra-communautaire : fr 37 445 200 488 Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n°07 023 162. En cas de réclamation, vous avez la possibilité de saisir le Service Clients (Crédit Agricole Centre France - 1 av de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand cedex) tél 0800 400 333 mail service.clients@ca-centrefrance.fr. En cas de différend non résolu relatif à l'exécution des services, contrats et produits bancaires, VOUS POUVEZ ADRESSER UN COURRIER à : M. de Kergommeaux, médiateur de la consommation 68, Avenue d'Iéna 75116 PARIS. En application de l'article L 312.4 du code monétaire et financier et du règlement du comité de la réglementation bancaire n°99-05 du 09 juillet 1999, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les pouvoirs publics.